



# LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

1 jour

Le secteur Privé Non Lucratif occupe une place particulière dans l'organisation des réponses sanitaires, sociales et médico-sociales. La non-lucrativité répond tant à un concept philosophique qu'à des exigences de gestion et d'organisation.

La question du conflit d'intérêts peut se poser dans les organisations Privées Non Lucratives ; l'arsenal juridique peut apporter des réponses à des situations particulières.

Cette formation doit permettre de comprendre les contraintes et de s'approprier les outils spécifiques du Privé Non Lucratif pour aborder et clarifier ces notions.

## Publics

- Administrateurs

## Objectifs

- ☑ Comprendre le cadre et les contraintes de la non lucrativité
- ☑ S'approprier les cadres et les règles de la fiscalité
- ☑ Mettre en œuvre les outils réglementés au service de la transparence

## Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant

- apports théoriques
- études de cas
- échanges et mutualisation

## Intervenants

- Directrice de la Vie associative FEHAP
- Juriste spécialisé dans le secteur Privé à but Non Lucratif

## Contenu

### La non-lucrativité

- Une définition
- Un cadre juridique
- Des contraintes de gestion

### Le positionnement du secteur Privé Non Lucratif au regard de la fiscalité

- Le champ concurrentiel
- Les contours de la fiscalité des associations
- La structuration des activités

### Les conventions réglementées

- Le contexte Privé Non Lucratif / conflits d'intérêts
- Les activités réglementées
- Les conventions au service des activités
- Publicité et transparence

### Les modalités d'élaboration des conventions réglementées

- La place des instances
- Le regard des autorités compétentes
- Le rôle du commissariat aux comptes

Lieu : Paris

Coût : 298 €

Session : 20 novembre 2013



01 53 98 95 03



formation@fehapp.fr